

DIRECTION DE LA VOIRIE-CIRCULATION-ECLAIRAGE
MESURES DEROGATOIRES AUX REGLES DU TRAVAIL ET DE REPOS
SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 OCTOBRE 2018

INFORMATION

L'organisation au cours du même week-end de plusieurs évènements sportifs, le Run in Reims intégrant la course des enfants « pitch » et le match de foot Reims/Angers mobilise l'ensemble des moyens humains d'exploitation de la Direction voirie, circulation et éclairage. Des volontaires d'autres directions ont également été mobilisés.

Les personnes seront amenées à intervenir le samedi 20 et le dimanche 21 octobre sur des plages horaires qui ne permettront pas de respecter les obligations légales en matière de temps de travail / temps de repos. 36 agents sont concernés.

Des amplitudes de travail pouvant aller jusqu'à 14 heures de travail consécutives (contre 10 heures autorisées) et de temps de repos réduits à 10 heures (contre 11 heures minimum) sont envisagées.

Pour les 14 agents ayant une amplitude de travail prévue de 14 heures, une matinée de repos en compensation leur sera octroyée le lundi.

Il est à noter que pour les encadrants, cette année est exceptionnelle en raison du départ du cadre chargé des manifestations. Les personnes nouvellement recrutées seront intégrées dans l'ensemble du dispositif pour leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires aux prochaines éditions.

Une demande de modification du calendrier de championnat de Ligue 1 est en cours mais l'issue échappe à notre pouvoir décisionnel.